



Dossier de surendettement d'un locataire

Par **Cettelle**, le **11/02/2018** à **21:15**

Bonjour,

Je refuse l'effacement de la dette très élevée de mon locataire. Nous allons passer pour la deuxième fois devant le juge. Depuis la première décision du juge fixant le remboursement de la dette à 0 € par mois, le locataire a trouvé du travail et a quitté le logement.

Je ne peux pas me permettre d'accepter d'effacer sa dette.

Comment cela se passe-t'il si le juge accepte l'effacement ou propose un remboursement de 0 € ?

Comment se passe une saisie sur salaire ? Ai-je le droit d'y recourir si le juge efface la dette ?

Merci.

Par **Tobby23**, le **25/02/2018** à **01:29**

Bonjour,

Dans certains cas vous pouvez faire appel et dans d'autres cas, non, cela dépend du montant si il est inférieur à 4.000 € ce n'est pas possible. Et non, vous ne pouvez pas recourir à une saisie sur salaire même s'il travaille.